



**HAL**  
open science

# Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée

Alain Rabatel

► **To cite this version:**

Alain Rabatel. Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée. Langue française, 2009, 162, pp.71-87. halshs-00433006

**HAL Id: halshs-00433006**

**<https://shs.hal.science/halshs-00433006>**

Submitted on 17 Nov 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Rabatel**

**ICAR, Université Lyon 2, CNRS,**

**15, parvis René Descartes, ENS-LSH, BP 7000, 69342 Lyon cedex 07**

**Alain.Rabatel@ens-lsh.fr**

### **Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée...**

Notre réflexion sur les différentes variétés de prise en charge énonciative (PEC), en fonction des instances, nous incite à distinguer d'une part la *PEC*, pour les contenus propositionnels<sup>1</sup> que le locuteur/énonciateur premier (L1/E1) assume pour son propre compte, parce qu'il les juge vrais, d'autre part l'*imputation*, pour les contenus propositionnels que L1/E1 attribue à un énonciateur second (e2)<sup>2</sup>. Dans ce deuxième cas de figure, si l'énonciateur est à la source d'un point de vue (PDV), au sens où Ducrot 1984 le définit, sans être l'auteur de paroles, il est difficile de parler de PEC, par rapport à la conception selon laquelle prendre en charge, c'est parler, dire. C'est pourquoi nous faisons dans une première partie l'hypothèse d'une « quasi-PEC », les guillemets soulignant que cette PEC n'en est pas vraiment une, mais qu'elle est toutefois nécessaire pour que L1/E1 puisse ensuite se déterminer par rapport à ce PDV : en cela, nous nous écartons sensiblement des thèses de Ducrot. À partir de ce cadre, nous revenons dans une deuxième partie sur les limites de l'approche de la vérité telles qu'elles se trouvent au cœur de la définition culiolienne de l'assertion, limites qui n'apparaissent pas toujours quand on travaille sur des énoncés-types ou sur des énoncés décontextualisés, et nous nous interrogerons sur les ambivalences de la notion de vérité, au fondement de la PEC et de l'imputation, à partir d'énoncés attestés. Au terme de cette double

---

<sup>1</sup> L'expression *contenu propositionnel* sera parfois paraphrasée par *point de vue* (PDV), en raison de l'équivalence avec le PDV établie par Ducrot 1984 : 204 (voir également Nølke et alii 2004). Mais contenu propositionnel et PDV ne se recouvrent pas totalement. Ils rendent compte d'un même énoncé selon des préoccupations distinctes : le contenu propositionnel porte sur la valeur de vérité, le PDV, sur l'ensemble de la référenciation, donc, sur la valeur de vérité *et* les données subjectives reconstruites à partir des modes de donation des référents. De plus, les contenus propositionnels se limitent à la proposition. L'étude des PDV peut se borner à ce cadre, mais si on examine les PDV dans des textes, alors il est possible – et c'est le choix que nous faisons, cf. Rabatel 2003, 2005a – de regrouper les PDV selon les intentions pragmatiques de leur source, dès lors que des propositions envisagent un/plusieurs objet(s) du discours selon la même perspective ou partagent une visée argumentative identique.

<sup>2</sup> La distinction locuteur/énonciateur est empruntée à Ducrot 1984 : le locuteur est le producteur physique de l'énoncé ; l'énonciateur, l'instance à l'origine d'un PDV, qui ne s'exprime pas nécessairement par des paroles. L1/E1 correspond au syncrétisme du locuteur et de l'énonciateur premier ; l2/e2 correspond au syncrétisme de locuteurs/énonciateurs seconds. Lorsque le PDV est exprimé par un acte de parole identifiable, on utilisera l2/e2 ; en revanche on utilisera e2 seul, en l'absence d'acte de parole : « l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (ibid. : 204).

interrogation, nous préciserons dans une troisième partie les positionnements de L1/E1 à l'égard du PDV imputé, désaccord, neutralité, accord.

## 1. Prise en charge et imputation

### 1.1. « Source » et instance de validation du PDV dans un contenu propositionnel

Tout énoncé présuppose une instance qui prend en charge ce qui est appelé, suivant les cadres de référence, le dictum, la lexie, le contenu propositionnel, la prédication, selon le schème minimal d'énonciation « JE DIS ("ce qui est dit") ». Au-delà des différences de dénomination, l'instance qui prend en charge un énoncé monologique est celle qui est à la source du processus de production de l'énoncé. Dans un énoncé tel que « je n'aime pas ces questions de prise en charge énonciative », *je* est la source et le valideur, c'est-à-dire celui qui entérine la vérité du contenu propositionnel.

Mais le dialogisme complique très vite les choses. Ainsi, en (1), Pierre est locuteur second et valideur du propos (dans la subordonnée), sans qu'on sache ce qu'en pense L1/E1, qui rapporte l'énoncé :

(1) Pierre a dit qu'il n'aime pas ces questions de prise en charge énonciative.

En revanche, en (2), L1/E1 valide pour son compte la relation prédicative de la subordonnée ; autrement dit, il prend explicitement en charge le propos rapporté dans l'énoncé précédent, à travers la manifestation de son accord :

(2) Pierre a dit qu'il n'aime pas ces questions de prise en charge énonciative. Je suis d'accord !

Nous faisons l'hypothèse que si la PEC concerne seul l'énonciateur primaire E1, cela ne signifie pas que la problématique générale de la PEC ne concerne pas, d'une certaine façon, les énonciateurs seconds<sup>3</sup>. La thèse que nous avançons est que ces derniers sont concernés par une *certaine* forme de « PEC », par imputation, à l'instar de la PEC par l2/e2 du PDV selon lequel il n'aime pas la problématique de la prise en charge énonciative. Cette thèse ne fait pas

---

<sup>3</sup> Ducrot 1984 : 193 dénie aux énonciateurs la possibilité de prendre en charge des énoncés, qu'il leur avait reconnue en 1980a, considérant que seul le locuteur s'engage dans son énonciation ; quant aux énonciateurs, ils sont à l'origine d'un PDV, ce PDV n'étant pas asserté, mais montré (Ducrot 1989 : 182). Certes. Mais cela a fermé un peu vite la porte aux investigations sur la nature d'une éventuelle PEC par les énonciateurs seconds.

problème pour les énoncés tels que (1) ou (2), mais elle est plus difficile à admettre pour un énoncé tel que (3), dans la mesure où l'énonciateur e2 n'est pas locuteur :

(3) La guérilla serait vraiment prête à libérer les otages. (*France 2*, 10-1-2008)

L1/E1 (Sophie Le Saint, journaliste) rapporte cette information en la mettant à distance, avec le conditionnel épistémique. L1/E1 n'est pas l'énonciateur du modalisateur de certitude *vraiment*. L'adverbe envisage la libération du point de vue de la guérilla<sup>4</sup>, qui ne dit rien à propos d'une libération imminente des otages, mais à qui L1/E1 impute un engagement (ou une PEC présumée) à l'égard du contenu propositionnel. Cela signifie que L1/E1 considère que la guérilla (e2) a en effet fait savoir, sous une forme ou sous une autre, qu'elle était « vraiment » décidée à libérer les otages, autrement dit que cet acte de langage pouvait être considéré, du point de vue de e2, comme une promesse. Bref, la quasi PEC pourrait être paraphrasée/explicitée par (3a) :

(3a) La guérilla a dit/assuré qu'elle était vraiment prête à libérer les otages.

C'est cette quasi PEC, imputée à e2, qui permet ensuite à L1/E1 de se positionner par rapport à la position énonciative de e2. On le constate, il y a une grande différence entre la PEC de L1/E1, dans et par le discours, et le fait d'attribuer un PDV à une source, surtout lorsque cette source ne dit rien. L'imputation d'un PDV à un énonciateur qui ne dit mot est complexe en français, en l'absence de marques morphologiques indiquant le médiatif (Guentchéva 1996<sup>5</sup>). Cela explique qu'il est plus facile d'attribuer un PDV à l2/e2 en (2), du fait du discours rapporté, qu'à e2 en (2a). Il est plus facile aussi d'attribuer un PDV à l'énonciateur second de (3), en raison de la présence d'un modalisateur épistémique, tandis qu'en (2a) le PDV se repère à travers l'existence d'un lexème, « cauchemar », prononcé par L1/E1, dont on peut se demander si la valeur subjective n'est pas imputable à Pierre, même si ce dernier n'est pas locuteur second :

---

<sup>4</sup> On peut bien sûr envisager que cette certitude corresponde au PDV d'un bon connaisseur de la guérilla apte à décoder les signaux émis par la guérilla : cette hypothèse ne change rien sur le fond, elle confirme que le PDV est attribué à une instance distincte de L1/E1. On peut ensuite se demander pourquoi privilégier l'hypothèse selon laquelle e2 correspond à la guérilla, et pas à tel connaisseur : la réponse tient au fait que la « guérilla » est l'élément saillant dans le co(n)texte.

<sup>5</sup> Dendale et Kronning contestent cette affirmation, dans la mesure où ils considèrent le conditionnel comme un marqueur grammatical de médiation. Il n'en reste pas moins que même dans cette hypothèse le français comporte peu de marques morphologiques par rapport aux langues analysées par Guentchéva.

(2a) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre.

Certes, en (2a), il est possible que L1/E1 émette ce jugement sur Pierre pour la première fois. Mais, du point de vue énonciatif et pragmatique qui est le nôtre, qui entend rendre compte de la dimension argumentative des énoncés, cet énoncé est dialogique, en appui sur des preuves antérieures – paroles de Pierre, d’un tiers ou inférences d’après le comportement de Pierre – :

(2b) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre, il me l’a dit/il l’a reconnu.

(2c) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre, on me l’a dit/assuré.

(2d) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre, je l’ai souvent vérifié.

Ces trois variantes étayent le contenu propositionnel de (2a) par des *sources* évidentielles. La notion de source indique une origine externe en amont du dire de L1/E1 qui, ici, cautionne ce dernier. Du même coup, on présuppose que la source (Pierre, un tiers, etc.) a pris en charge ce PDV, en un autre temps et en un autre lieu. Dans les exemples précédents où e2 n’est pas locuteur second, le calcul le plus économique, hors contexte, revient à considérer qu’e2 a parlé auparavant. Le caractère putatif de cette attribution explique que nous parlions d’imputation pour ce genre de « PEC » présupposée<sup>6</sup>. Il n’y a pas PEC, parce que celle-ci n’est pas actualisée par un « je dis que X », *elle est présupposée comme ayant eu lieu antérieurement*. L’imputation est donc une *PEC à responsabilité limitée*, parce que construite par le locuteur premier, attribuée par lui à un locuteur/énonciateur second qui peut toujours alléguer qu’il n’est pas responsable d’un PDV que L1/E1 lui a imputé à tort.

Pour limitée qu’elle soit, cette quasi PEC est indispensable dans les cas où L1/E1 est d’accord avec e2, elle l’est aussi dans les cas de désaccord, puisque ce dernier n’est posé que par rapport à un autre PDV<sup>7</sup>. Cette fonction pragmatique discursive est attestée par le fait que les enchaînements discursifs ci-dessous portent sur le PDV de Pierre :

(1b) Pierre a dit qu’il n’aime pas ces questions de prise en charge énonciative.

---

<sup>6</sup> Ou « tenue pour acquise », comme le dit Haillet à propos de la prise en compte d’un « point de vue sous-jacent », comme dans « la commission a pris en considération la vétusté du bâtiment B » (Haillet 2007 : 45-46).

– En effet, Pierre n’aime vraiment pas ça/En effet, ces questions sont un vrai casse-tête

Il en va de même avec (2e), même si le PDV n’est pas aussi explicite qu’en (1) et (1b) en l’absence d’acte de parole :

(2e) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre.

– En effet, Pierre n’aime vraiment pas ça/En effet, ces questions sont un vrai casse-tête

L’interlocuteur ne dit certes pas la même chose que le locuteur du premier énoncé, mais ce qu’il dit confirme la position de Pierre telle que la rapporte L1/E1, c’est-à-dire que « Pierre fait des cauchemars à propos de la prise en charge énonciative ». De même, toutes les incrémentations, qu’elles portent sur Pierre ou sur L1/E1 qui rapporte le PDV de Pierre – que L1/E1 partage le PDV de Pierre (2f) ou qu’il ne le partage pas (2g) –, présupposent qu’en effet le PDV de Pierre est bien le sien :

(2f) Ces questions de prise en charge énonciative – le cauchemar de Pierre –, je comprends qu’on n’aime pas les traiter.

(2g) Ces questions de prise en charge énonciative – le cauchemar de Pierre –, je ne comprends pas la méfiance qu’elles suscitent.

En outre, les opérations de focalisation (2h), de renchérissement (2i), de confirmation (2j), de rectification (2k) posent comme acquis dans le discours le PDV de Pierre, même si la façon de le formuler relève de L1/E1 :

(2h) C’est un vrai cauchemar pour Pierre que les questions de prise en charge énonciative.

(2i) Ces questions de prise en charge énonciative sont hyper cauchemardesques pour Pierre.

(2j) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar, oui, le cauchemar de Pierre.

(2k) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre, enfin, « cauchemar » est un peu fort, mais il n’aime pas aborder cette problématique.

---

<sup>7</sup> Pour la caractérisation générale du phénomène, il est secondaire de savoir si ce PDV imputé provient d’une parole, d’une pensée, d’un oui-dire ou d’une inférence ; de même, s’il est imputé à bon droit ou non, de façon certaine ou hypothétique. En revanche, ces données importent d’un point de vue pragmatique.

Enfin, la négation du PDV de Pierre, ou son opposition, laissent indemne le présupposé qu'en effet Pierre a bien « communiqué »<sup>8</sup> et « pris en charge » ce PDV, même si L1/E1 ne partage pas cet avis :

(2l) Ces questions de prise en charge énonciative sont le cauchemar de Pierre. Enfin, un « cauchemar », il le dit, mais moi je pense qu'il n'en croit pas un mot et qu'en fait il aime bien les questions compliquées.

## **1. 2. Les entours de la prise en charge : prendre en compte, engagement, force illocutoire**

### **1.2.1. Prise en charge et prise en compte**

Dans les cas précédents, L1/E1 ne prend pas *d'abord* en charge le PDV imputé à e2 : il l'impute à e2, c'est-à-dire qu'il considère que ce PDV est bien celui de e2, puis il le *prend en compte*. De quoi s'agit-il ? La prise en compte (Roulet 1981 : 19), comme son nom l'indique, concerne les PDV des autres<sup>9</sup>, que L1/E1 intègre à son dire, sans se prononcer sur leur vérité. C'est seulement grâce à cette prise en compte par imputation que L1/E1 pourra préciser s'il se distancie du PDV de e2 ((2g), (2k), (2l)), s'il le rapporte de façon neutre (2a), ou s'il l'approuve plus ou moins ((2f), (2j)). La notion d'imputation est donc fondamentale pour la distinction entre PEC et prise en compte, en ce que toute prise en compte implique une imputation préalable. Ainsi, d'un point de vue cognitif, il semble que trois étapes s'enchaînent : imputation, prise en compte, puis PEC, même si ces étapes sont parfois compactées dans le discours.

La PEC, c'est-à-dire le fait d'assumer le contenu propositionnel d'un propos comme vrai, n'équivaut donc pas à la prise en compte : toute PEC implique une prise en compte, mais la réciproque n'est pas vraie, comme dans la concession, la réfutation, la rectification, etc. Lorsque L1/E1 prend en compte un point de vue de e2, cela signifie qu'il ne le rejette pas, sans pour autant l'accepter : il n'entérine que le fait, en soi déjà significatif, de l'intégrer dans son discours<sup>10</sup>. C'est seulement dans une étape ultérieure, comme on le verra en 3, que L1/E1 se positionnera par rapport à ce PDV imputé, en le rejetant ou le faisant sien.

Une telle intégration pose très vite la question de son exploitation discursive, pour L1/E1, comme pour ceux qui sont les témoins de la prise en compte, *a fortiori* pour ceux qui sont les destinataires du message de L1/E1. C'est pourquoi la prise en compte est instable,

---

<sup>8</sup> Voir n. précédente.

<sup>9</sup> On verra en conclusion que le « PDV des autres » ne s'entend pas seulement en un sens hétéro-dialogique. En un sens auto-dialogique, en effet, L1/E1 peut aussi émettre un PDV « pour voir », et il peut ensuite l'entériner ou au contraire le rejeter : voir *infra*, 3, les exemples de désassertion.

comme le souligne Laurendeau (ici même), glissant soit vers la PEC, soit vers la non PEC. La situation intermédiaire de la neutralité est certes théoriquement possible, mais elle ne dure pratiquement jamais longtemps, surtout lorsque les phénomènes de prise en compte de PDV contradictoires se succèdent : le destinataire du message de L1/E1 a besoin de savoir ce que ce dernier pense pour son propre compte.

### 1.2.2. *Prise en charge, engagement et désengagement*

La PEC ne recoupe pas l'opposition engagement *versus* désengagement, si l'on entend par là le choix d'un plan d'énonciation particulier<sup>11</sup>. Ainsi, à supposer que ce soit le même locuteur qui parle en (4) et en (5), la non-implication de L1/E1 en (5), du fait de l'énonciation impersonnelle, n'entraîne pas une moindre PEC qu'en (4), du fait de l'énonciation personnelle : la différence est que le désaccord est présenté comme un fait objectif en (5), tandis qu'en (4), il est rapporté aux exigences de sincérité du débat politique :

(4) En ce qui concerne l'enseignement, j'ai dit clairement que j'étais en désaccord avec les propositions de Ségolène Royal. (Fabius, *Le Nouvel Observateur*, 8 novembre 2006)

(5) En ce qui concerne l'enseignement, il existe un désaccord avec les propositions de Ségolène Royal.

### 1.2.3. *Prise en charge, force illocutoire, expression des modalités*

Plus la force illocutoire<sup>12</sup> est marquée, plus le locuteur s'investit dans son dire (cf. (4)), mais une force illocutoire faible n'entraîne pas la non PEC de la vérité de l'énoncé par le locuteur/énonciateur :

(6) En ce qui concerne l'enseignement, *il est exact que je suis en net* désaccord avec les propositions de Ségolène Royal.

(7) En ce qui concerne l'enseignement, *j'observerai un éventuel* désaccord avec les propositions de Ségolène Royal.

---

<sup>10</sup> Il découle de la note précédente que la prise en compte peut aussi concerner L1/E1 : c'est le cas, par exemple lorsqu'il émet une hypothèse, et accepte de réfléchir à l'intérieur de ce cadre hypothétique, sans toutefois valider vraiment l'hypothèse initiale. Les interactions orales attestées abondent d'exemples de ce genre.

<sup>11</sup> La réponse ne serait pas la même si l'engagement renvoyait à la notion d'assertion.

<sup>12</sup> Certes, Searle 1982 : 40 juge ambiguë la notion de « force illocutoire » car elle laisse penser que la valeur illocutoire dépend plus du « degré d'intensité dans la présentation du but illocutoire » que de la nature de l'acte. Il n'en reste pas moins que le « degré est une composante de la force » (Kerbrat-Orecchioni 2001 : 17). Nous parlons de FI forte ou faible, selon qu'elle est fortement marquée ou non.



(8) En ce qui concerne l'enseignement, *tout le monde s'accorde à dire qu'il existe* un désaccord entre mes propositions et celles de Ségolène Royal.

Par exemple, dans le contexte du débat entre les prétendants socialistes à la candidature à l'élection présidentielle, à l'automne 2006, il est possible d'envisager que L. Fabius exprime son désaccord avec les propositions de S. Royal selon une FI plus ou moins forte : il peut être très affirmatif (6), modaliser son propre PDV (7) ou encore se retrancher derrière un constat partagé par l'opinion générale (8) : s'effacer de son dire n'indique pas une absence de PEC, mais une tactique de légitimation qui consiste à s'appuyer sur un garant externe. Par conséquent la modalisation ne diminue pas la PEC. Choisir d'envisager un contenu propositionnel en fonction de telle ou telle modalité intrapredicative, aléthique (nécessaire *vs* contingent, possible *vs* impossible), épistémique (certain *vs* contestable, probable *vs* exclu), déontique (obligatoire *vs* facultatif, permis *vs* interdit) affecte l'envisagement de l'assertion, et influe sur ce qui est pris en charge (*p* – ou *non p*, dans le cas d'impossible, exclu, contestable –) sans atténuer pour autant le phénomène de PEC par L1/E1.

## **2. Les ambiguïtés de « la » vérité dans la prise en charge et dans la prise en compte**

Une des définitions de la PEC qui fait consensus articule la notion avec celle de vérité. La PEC correspond au fait de « dire ce qu'on croit (être vrai). Toute assertion (affirmative ou négative) est une PEC par un énonciateur » (Culioli 1980 : 184). Nous ne remettons pas en cause cette correspondance entre le contenu propositionnel d'un énoncé et l'état de chose dénoté par l'énoncé, mais nous montrerons d'une part que ce critère n'est pas clair, relativement à la définition de la vérité, d'autre part qu'il ne saurait être le seul critère pour fonder la PEC.

### ***2.1. La prise en charge n'implique pas la vérité extralinguistique du propos***

La définition de la PEC par *la* vérité du propos – au sens où il existerait une adéquation entre ce qui est asserté dans le discours et l'état du monde extralinguistique, en stricte correspondance avec l'état de choses dénoté au plan linguistique – est plus opaque qu'il n'y paraît à première vue. Cette définition ne pose pas problème pour un exemple tel que « la neige est blanche ». Mais dès qu'on quitte le domaine bien balisé des vérités universelles, le critère de la vérité devient relatif, ce qui ne peut manquer de rejaillir sur la question de la PEC. En effet, *la* vérité alléguée dans les exemples (9) à (11) n'a pas le même contenu :

(9) L'homme est un mammifère.

(10) Les Français sont inciviques.

(11) L'astrologie est une science.

(9) repose sur une vérité scientifique universelle. La vérité peut être discutée en (10) et elle est franchement discutable en (11). Dans ces deux derniers cas, la vérité n'est telle que dans un univers de croyance limité, ce qui explique que la PEC, *par et dans le discours*, puisse concerner des stéréotypes ou des contrevérités scientifiques patentes. Il ne faudrait cependant pas conclure qu'est vrai ce qu'un locuteur présente comme vrai, sauf à tomber dans le subjectivisme ou le relativisme. En deçà des vérités universelles, est vrai ce que des locuteurs donnés, dans une situation donnée, reconnaissent intersubjectivement comme vrai<sup>13</sup>. Cette conception ne veut pas pour autant accréditer l'idée que le contenu propositionnel ne jouerait aucun rôle dans la recevabilité d'un énoncé ; le critère de l'intersubjectivité ne suffit pas, faute de quoi les préjugés, intersubjectivement partagés, seraient vrais... Il n'empêche que le critère de l'intersubjectivité, quant au vrai, est significatif dès lors que les vérités sont relatives. Dans ce cadre, les énoncés axiologiquement ou idéologiquement marqués se ramènent en dernière instance à des « vérités » pour les uns, mais pas pour les autres, en sorte que le critère épistémique, tout relatif qu'il soit<sup>14</sup>, est néanmoins stabilisé, tout en étant parfois malaisément dissociable des critères idéologiques (10) ou axiologiques (11). D'où la nécessité d'examiner plus avant la notion de cadre de vérité.

## **2.2. Les limitations de la vérité : cadre et source**

Le statut de vérité d'une proposition diffère selon la source : l'énonciateur influe sur le sens des mots et sur le sens des énoncés. Comme le soulignent Ducrot et Carel, un contenu comme [être en bonne santé] diffère lorsqu'il est proféré par une maman ou un médecin : « selon ma mère je vais bien » vs « selon mon médecin je vais bien ». Le destinataire aussi entre en compte : *aller bien* n'a pas la même signification lorsqu'un médecin s'adresse à un patient jeune et en bonne santé ou à un patient vieux et/ou malade...

*A priori*, source et cadre sont deux notions nettement distinguées. La source renvoie à l'instance énonciative à l'origine du PDV. Le cadre trace le domaine de validité dans lequel le

---

<sup>13</sup> Cf. la définition perelmanienne du fait argumentatif.

PDV est recevable pour L1/E1 comme pour le destinataire du message. Dans des énoncés tels que (12) et ses variations,

(12) Au XVIII<sup>e</sup> siècle les hommes étaient galants,

(12a) En France, les hommes sont galants,

(12b) En France, selon les règles de la galanterie au XVIII<sup>e</sup> siècle, les hommes sont galants,

(12c) En France, si l'on considère que les jugements des spécialistes de la vie mondaine correspondent à une réalité comportementale, les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle sont galants,

le cadre à l'intérieur duquel le propos est vrai pour L1/E1 concerne le XVIII<sup>e</sup> siècle, en (12), ou la France, en (12a), ou l'univers de discours de la galanterie valable en un lieu ou en une période donnée en (12b) ; en (12c), le cadre de vérité se situe à l'intérieur d'un cadre hypothétique qui lie discours galants et pratiques galantes. Toute extension des propos hors de ces cadres leur ferait perdre de leur validité, en sorte que les cadres restreignent la portée de la vérité, qui ne se réduit donc pas à un énoncé-type « les hommes sont galants ». Mais il y a plus complexe, lorsque le cadre ne se limite pas à des données circonstancielles.

Une vérité, en principe, reste une vérité, quel que soit celui qui la dit. Mais lorsque le cadre se confond avec la source, cela entraîne de sérieuses répercussions sur la vérité du propos, ou, plus exactement, sur son domaine de pertinence. Considérons les énoncés suivants, qui ont tous le même contenu propositionnel relatif au fait que la terre tourne autour du soleil :

(13) La terre tourne autour du soleil.

(14) Selon Galilée, la terre tourne autour du soleil.

(15) D'après moi, la terre tourne autour du soleil.

En dépit de la permanence du contenu propositionnel, (13), parce qu'il se montre comme ON-Vrai, présente une vérité plus générale que (14) ou (15). Dans ces trois énoncés, la vérité du propos n'étant pas rapportée à la même source, laisse entendre que le propos est vrai pour tel cadre (en 14) et en (15), ce qui montre que le cadre influe sur la vérité du

---

<sup>14</sup> Parce que beaucoup de vérités scientifiques sont transitoires.

propos<sup>15</sup>. Certes, il n'en est rien, le contenu reste le même sur le fond, mais pragmatiquement, il en va différemment. Cela souligne l'influence du cadre<sup>16</sup> sur la recevabilité du propos, du point de vue du destinataire du message (exemples (12)-(12c)) ; *a fortiori* lorsque le cadre est la source (exemples (14)-(15))<sup>17</sup>. Plus les énoncés sont déconnectés de traces de l'origine énonciative de leur énonciateur, plus les énoncés sont non modalisés – donc plus les énoncés sont traversés par l'effacement énonciatif –, plus les énoncés se présentent comme vrais, fiables, et recevables, tandis que les modalisations qui surmarquent la source affaiblissent la valeur de vérité du contenu propositionnel (Vion 2003).

Aux plans linguistique et pragmatique, la forme la plus propre à exprimer la PEC est l'assertion. Ce phénomène est surtout vrai si l'on pense la PEC sous son versant interactionnel, car il est alors plus difficile ou plus coûteux pour la face positive du récepteur, en tant que coénonciateur et colocuteur potentiel, de contester ce PDV. C'est pourquoi on peut dire que la PEC est un phénomène par défaut, qui n'a pas besoin d'être marqué. Mais, comme on vient de voir avec les variations autour de (12), toutes les assertions ne sont pas égales, sous cet angle ; il convient donc de mesurer que le raisonnement précédent ne vaut que par l'extension induite d'un mécanisme basé sur les assertions universelles non modalisées.

Concluons sur ce point. En premier lieu, d'un point de vue « logique » et linguistique, on ne peut se satisfaire d'une définition selon laquelle toute assertion relèverait de la PEC. Cette définition serait pertinente pour les énoncés mathématiques (théorèmes, axiomes) ou pour des vérités scientifiques établies, mais pas pour tous les énoncés déclaratifs, qui ne peuvent pas tous être dits « universels ». C'est pourquoi nous sommes d'accord avec Desclés sur le fait que la vérité n'a pas le même empan selon la nature des assertions. Ainsi, l'assertion universelle ((13)), l'assertion individuelle ((4), (15)), l'assertion collective ((8), (9), (11)), l'assertion rapportée d'un locuteur ((14)), l'assertion temporelle ((12)), l'assertion spatiale ((12a)), l'assertion relative à un cadre conceptuel ((12b)), l'assertion conditionnelle

---

<sup>15</sup> « Les cadres énonciatifs sont des cadres véridictifs : ils intègrent des propositions dont la vérité est relativisée au vecteur d'information verbale spécifié par l'expression introductrice » (Schrepfer-André 2005 : 81) : c'est le cas avec *selon* énonciatif. Cette valeur est compatible avec la description de Coltier et Dendale 2004, qui font de *selon* un indicateur que la proposition qui suit est le résultat d'une certaine réflexion de l'énonciateur.

<sup>16</sup> La PEC doit donc être articulée avec la notion de cadre, mais elle doit aussi l'être avec celle, complémentaire, de portée : c'est au fond un phénomène similaire, considéré sous l'amont ou l'aval. La question ne se pose pas, dans les exemples (13) à (15), mais elle est sensible pour les exemples (12) à (12c). D'une façon générale, dès qu'un énoncé comporte une prédication seconde, *a fortiori* dans les textes dialogiques, les questions de portée sont redoutables.

<sup>17</sup> En ce sens, la PEC doit articuler source (cf. Scapoline) et vérité, comme le soulignent Dendale et Coltier 2005 : 133-137.

((12c)) n'ont pas le même rapport à la vérité et ne présentent donc pas les mêmes conditions (de félicité) de PEC. Dans toutes les assertions précédentes, la vérité du contenu propositionnel est plus ou moins étendue, et la PEC n'a par conséquent pas les mêmes implications. Un énoncé contenant un performatif tel *je promets que* indique un engagement et une PEC plus forts qu'un énoncé assertif (cf. n. 11), et parmi les assertions, celles qui restreignent la vérité du contenu propositionnel reposent sur une moins grande PEC. Autrement dit, si les modalisations ne diminuent pas la PEC, en revanche les modifications du cadre le peuvent.

En second lieu, d'un point de vue intersubjectif et interactionnel, il est nécessaire de reformuler le concept de PEC en ne le centrant pas exclusivement sur le critère de vérité référentielle. Ainsi, sur un plan interactionnel, si je profère un énoncé déclaratif du type « il pleut » (= **je constate** qu'il pleut), ce constat est librement négociable par l'allocutaire, qui peut le discuter (« bof, il pleut à peine ») sans me mettre en cause. En revanche, si je profère avec une intonation descendante et un regard appuyé une assertion du type « il pleut » (= **j'affirme** qu'il pleut), cette assertion est difficilement contestable par mon interlocuteur, sauf à mettre en péril sa face et la mienne (cf. « ce n'est pas parce que tu affirmes qu'il pleut qu'il pleut ! »).

Si la vérité est, d'un point de vue notionnel abstrait, intrinsèquement indépendante de la force illocutoire de l'énoncé comme des traces de la présence de l'énonciateur, elle est, d'un point de vue linguistique et pragmatique, tributaire des croyances intersubjectivement partagées – selon qu'elle porte sur des jugements de fait (y compris des jugements de portée scientifique) ou sur des jugements de valeur –, tributaire aussi de la nature assertive de l'énoncé. Penser cette différence est important, même si les deux vérités se chevauchent parfois, car cela rend compte des PEC de jugements de valeur indépendamment de la question de la vérité référentielle. Il y a là tout un chantier à investiguer.

### ***2.3. L'opacification de la vérité dans le discours rapporté : vérité du propos ou vérité du rapport ?***

Ce n'est pas tout. La problématique du discours rapporté augmente l'opacification du critère de la vérité, puisque la vérité ne concerne pas forcément l'adéquation entre un propos et le référent extralinguistique – adéquation imputée à e2 – mais, *a minima*, la fidélité du rapport du propos rapporté, par L1/E1. Cette vérité-là ne concerne que la prise en compte du propos énoncé par e2 (16), sauf si L1/E1 explicite sa position, comme en (16a) et en (17). Dans ces deux derniers cas, L1/E1 exprime son accord avec le PDV imputé à e2, et donc fait

plus que de le prendre *en* compte, il le prend à *son* compte, autrement dit, il *prend en charge pour son propre compte ce qui était initialement le PDV d'un autre* :

(16) Pierre a dit que X est un Y.

(16a) Pierre a dit que X est un Y, et je suis tout à fait d'accord avec lui, X est vraiment un Y.

(17) X (qui a regardé la fenêtre) : il pleut.

Y (qui a, lui aussi, regardé) : eh bien, restons à travailler car, tu as raison /comme tu l'as dit/, il pleut.

Ducrot remarque avec raison qu'en (17) « Le locuteur *fait bien plus que donner son accord*. Il reprend le pdv à *son propre compte* » (Ducrot 2001 : 26). Cette remarque renvoie à la gradualité des positions intersubjectives influant sur la PEC : l'accord peut se limiter à l'acceptation du PDV de l'autre – en ce cas L1/E1 ancre le Vrai dans le Tu, L1/E1 manifestant une subordination de son moi à l'autre [Tu > Moi] –, l'accord peut aussi inclure la transformation du PDV de l'autre en son propre PDV, auquel cas L1/E1 ancre le Vrai dans le Nous [Tu = Moi].

Autrement dit, lorsque nous disons que L1/E1 prend à *son* compte un PDV, il s'agit d'une forme de PEC médiatisée : nous pourrions bien sûr parler directement de PEC, sans utiliser la formulation « prendre à son compte » : mais si nous la maintenons, c'est pour insister sur le fait que ce PDV émane d'abord d'un autre avant que L1/E1 le fasse sien. Le résultat est le même que dans une PEC directe, mais le trajet discursif et interactionnel des PDV nous semble devoir être intégré à la problématique générale de la PEC, c'est pourquoi nous insistons sur cette nuance dans la dernière partie. Nous le ferons en intégrant la complexité des relations entre L1/E1 et l2/e2, d'autant plus imbriquées et opaques qu'elles ne portent pas que sur les vérités universelles, qui rend nécessaire une clarification de la nature des relations entre PEC et non PEC, et, plus précisément, du continuum des positions que L1/E1 adopte envers des PDV imputés.

### **3. Pour une analyse interactionnelle de la prise en charge et de l'imputation : désaccord, accord, neutralité**

C'est seulement par rapport à la notion d'imputation que les notions d'accord, de désaccord ou de neutralité font sens. La non PEC n'est pas le pendant de la PEC, parce que c'est l'imputation qui joue ce rôle. La PEC renvoie à la sphère du locuteur/énonciateur

primaire, en tant qu'il manifeste dans et par le discours que le PDV exprimé est bien le sien. Comme nous l'avons vu plus haut, à un premier niveau, PEC et imputation sont deux opérations différentes effectuées par L1/E1, celle qu'il effectue pour son propre compte et celle qu'il affecte au compte d'un Autre<sup>18</sup> :

A : La **PEC** relève de la responsabilité de L1/E1 dans l'expression de son PDV.

B : La **prise en compte** concerne les PDV qui sont imputés par L1/E1 à un Autre (e2) ; elle repose sur une opération d'affectation du PDV à une source (« selon X, P », « X dit que P », etc.), qui présuppose que le PDV a été, antérieurement, « pris en charge » par l'énonciateur second.

C'est au niveau inférieur de l'exploitation pragmatique des imputations que L1/E1 précise s'il est en désaccord avec le PDV imputé, s'il le considère sans prendre explicitement parti (ce qu'on nomme « neutralité » ou PEC zéro<sup>19</sup>), ou s'il est d'accord avec le PDV. Cette manière de voir interroge les schémas traditionnels (cf. Dendale et Coltier 2005 : 137), qui mettent sur le même niveau hiérarchique PEC et non PEC :

B1 : Lorsque L1/E1 opère une non PEC, il se distancie d'un PDV imputé à l'Autre (y compris dans les cas de dialogue avec Soi, quand le *Je* prend ses distances avec Soi-Même comme Autre, comme dans « J'ai longtemps pensé que *P*, aujourd'hui j'ai abandonné cette façon de voir »<sup>20</sup>), allocutaire ou tiers : cf. les exemples (2g), (2l), (4), (5), (6), (7), (18) et (19). Si le PDV est repris par L1/E1 lui-même sous forme distanciée, on peut parler de désassertion<sup>21</sup>, comme quand un locuteur, après avoir affirmé *X*, se reprend et dit : « enfin, j'ai dit que *X*, c'est vrai, mais ce n'est pas toujours vrai. C'est vrai si *Y* ou si *Z* ». Ainsi, l'exemple (19) commence par reprendre l'assertion du ministre, sous une forme ironique amorçant une désassertion qui s'exprime à la fin du billet. L'expression du désaccord est modulable, du

---

<sup>18</sup> F. Jacques distingue *les autres, on, il, toi* ; les valeurs de l'autre sont complexes : *quilibet* : « l'autre qui est n'importe qui » ; *quidam* : « l'autre que je connais bien mais que je ne nomme pas actuellement » ; *aliquis* : « l'autre qui est quelqu'un, je ne sais qui » ; *on* : « connote l'altérité à la fois *impersonnelle* et indéterminée [...] le pronom 'on' ne peut désigner ni mon ami, ni mon ennemi » ; le pluriel *les autres* « renvoie manifestement avec une nuance d'hostilité ou de négligence, à l'altérité *négative* ». « Bref, à l'égard de l'anonyme 'on', ni refus, ni invocation, mais simple privation. A l'égard des 'autres', mes rivaux plutôt que mes frères, mon intention plus ou moins déclarée est de me fermer, de me rendre irrelatif et solitaire. Ainsi on prendra garde de ne pas confondre l'altérité impersonnelle de 'on' ou l'altérité négative de 'autres' avec la personne d'autrui, qui constitue proprement l'altérité *positive*, digne de mon attention » (Jacques 1979 : 15s). On pourrait ajouter à cette sphère de l'autre le *Soi*, lorsque le *je* considère des images discursives du *Soi* dans le passé, le futur, dans des univers contrefactuels, bref, lorsque *Soi-Même s'appréhende comme un Autre*.

<sup>19</sup> Nous employons le terme faute de mieux.

<sup>20</sup> Ce serait également le cas avec les conditionnels épistémiques pris en charge par le locuteur premier : ces exemples, qui cumulent médiation énonciative et épistémique (cf. Kronning 2005), reviennent à dire que L1/E1 ouvre un espace de discussion à une image de *Soi* différente de celle qu'il a en principe ; cf. Rabatel 2006a, b.

<sup>21</sup> Laurendeau (ici-même), à qui nous empruntons le concept, prend notamment comme exemple de désassertion (polémique) : « A : Je crois vraiment qu'il pleut. B : Ouais, ben ça reste à voir ». L'exemple autodiologique que nous donnons n'est pas polémique.

marquage explicite et agonique frontal de la distanciation, comme en (18), au marquage plus ironique et implicite de (19) :

(18) Je ne suis pas blairiste, ni blairiste régionalisé. Moi, j'assume ma position de socialiste responsable préparant la France du futur. (Laurent Fabius, *Le nouvel observateur*, 8 novembre 2006)

En (18), la négation et la dislocation imposent une lecture dialogique qui entraîne la reconstruction des énonciateurs des deux PDV originaux : il s'agit dans le contexte du débat entre candidats à la candidature socialiste aux présidentielles de D. Strauss-Kahn (« Je suis blairiste ») et de S. Royal (« Je suis un(e) blairiste régionalisé(e) »). Il va de soi qu'aucun des deux n'a prononcé le PDV qui leur est imputé polémiquement par L. Fabius, ce dernier compactant source et PEC (par défaut), afin de le rendre indiscutable. L1/E1 exprime fortement son désaccord avec le PDV imputé, en recourant à la négation, la dislocation et la coloration négative de l'attribut, du moins dans le parti socialiste français.

En (19), la méthode syllabique est présentée par L1/E1 (Daniel Carré), mais il ne la prend pas à son compte, il se distancie ironiquement de l'énonciateur e2 (le ministre de l'Education nationale Gilles de Robien) par le récit de son expérience ratée :

(19)

#### Méthode syllabique

Le ministre de l'Education l'a dit : on apprend en allant du simple au complexe. Moi qui suis respectueux des autorités éclairées, j'ai décidé d'apprendre à ma petite fille à faire du vélo par cette méthode. Lundi, je lui ai appris à utiliser la sonnette. Mardi matin, on a vu le guidon et l'après-midi, on a associé sonnette-guidon. Mercredi matin, c'était roues et l'après-midi sonnette-guidon-roues. Jeudi j'ai ajouté les pédales, et vendredi la selle. Samedi, elle est montée sur le vélo... et j'ai dû sortir la trousse à pharmacie. Pour son apprentissage de la natation, je crois que je vais y réfléchir. (Daniel Carré, Saint-Georges-sur-Baulche, *Télérama* n° 2964, 4-10 novembre 2006, Courrier des lecteurs)

La distanciation concerne aussi, outre L1/E1, un autre énonciateur qui ravale Carré au rang de locuteur/énonciateur enchâssé, l2/e2. Son identité référentielle est complexe, ses manifestations linguistiques aussi (Rabatel 2006c) : elle est le syncrétisme de plusieurs personnes intervenant sur le titre, la mise en page (responsable du courrier des lecteurs, journaliste, secrétaire de rédaction, responsable de la rédaction), aussi nommera-t-on cette instance le surénonciateur *Télérama* (Rabatel 2005b). Que fait ce surénonciateur ? Il donne la parole, il est responsable de la mise en page, de l'emplacement, du choix des caractères, de la police et des coupures – voire du titre – : en l'occurrence, les caractères sont les plus petits utilisés dans la rubrique, le texte est en bas d'une « belle page ». Or, dans la belle page



précédente, *Télérama* avait donné la parole au ministre de Robien (en haut de page, mais avec la même typographie que Carré), qui répondait lui-même à un article de *Télérama* : ainsi, c'est à Carré que *Télérama* donne le dernier mot, en une sorte de droit de réponse (ironique) au droit de réponse du ministre. En sorte que par-dessus Carré, le surénonciateur prend *implicitement* en charge la critique du discours ministériel sur l'apprentissage de la lecture. Cette PEC implicite va au-delà de la prise en compte, sans être une PEC explicite : elle correspond à ce que nous avons nommé consonance (Rabatel 2005 : 127), pour distinguer ce type d'accord implicite de l'accord explicite (= PEC ou lien de responsabilité selon la Scapoline)<sup>22</sup>.

B2 : Lorsque L1/E1 reproduit le PDV d'un énonciateur intradiscursif *sans s'en distancier*, il convient de distinguer, et c'est là toute la difficulté, les imputations à visée purement informative de celles qui sont à visée argumentative (PDV de e2 instrumentalisé par L1/E1 pour son compte) :

- B2a : Dans le cas d'une visée informative, la « neutralité » peut s'analyser d'abord comme prise en compte : celle-ci porte sur la *vérité du rapport* de l'information, *sans qu'il soit nécessaire que L1/E1 ne s'engage sur la vérité du contenu propositionnel rapporté* : le PDV ayant été déjà formulé, L1/E1 n'est pas tenu de le reprendre à son compte (sauf volonté délibérée). Ainsi, le policier qui rédige une main courante ou un procès verbal, le journaliste qui rapporte des déclarations, ne font qu'enregistrer les PDV, et leur enregistrement ne signifie pas qu'ils les accréditent sur le fond. S'ils veulent le faire, ils doivent les réasserter pour leur propre compte. Relèvent de cette prise en compte « neutre » les exemples (1), (9) à (11), (16). Mais il n'est pas facile de tracer une frontière nette entre une information et son profilage en vue d'une certaine visée argumentative de L1/E1. Ainsi dans les énoncés de fiction. Lorsque le narrateur d'un récit réaliste écrit que « Jeanne, ayant fini ses malles,

---

<sup>22</sup> Cette consonance implicite existe aussi en (20) :

(20) Keufs

Avant, on avait des "gardiens de la paix".

Aujourd'hui, on a des "forces de l'ordre".

(Hervé Hillard, Montreuil. *Télérama* n° 2964, 4-10 novembre 2006, Courrier des lecteurs).

L1/E1 impute à des énonciateurs intradiscursifs, auteurs des PDV entre guillemets, deux conceptions distinctes de la police, l'une progressiste (« gardiens », « paix »), l'autre réactionnaire (« force », « ordre »). Ces PDV entre guillemets relèvent de la modalisation autonymique et indiquent un PDV par *accrétion* même si l'expression est inférieure à l'assertion. En général, l'énonciateur représente un PDV dans une phrase (Anscombe 2006 : 355), mais il est néanmoins possible de considérer que le PDV existe en deçà de la prédication d'une phrase, dans un mot ou une expression auxquels une communauté linguistique accole un ensemble indéterminé de phrases faisant système, dans un univers donné : ainsi, les syntagmes « méthode globale », « méthode syllabique » (exemple (19)) renvoient d'emblée, dans les débats sur la lecture, à des PDV et à des positionnements. Quoi qu'il en soit, l'antithèse fait entendre que L1/E1 prend acte d'une dégradation des relations entre citoyens et police, et aussi – dans le contexte de la montée des thèses sécuritaires dans la

s'approcha de la fenêtre, *mais* la pluie ne cessait pas » (Maupassant, *Une Vie*, in Ducrot 1980b : 20, Rabatel 2003 : 133), L1/E1 prend en charge par défaut la vérité des informations données à travers le centre de perspective qu'est Jeanne. C'est pourquoi, faisant crédit au narrateur, le lecteur comprend qu'il pleut réellement, que Jeanne est en effet impatiente de partir mais que la pluie retarde ses projets. Là aussi, on est fondé à invoquer une consonance entre L1/E1 et son personnage, et à considérer, selon les conventions du récit réaliste, qu'à la quasi PEC du personnage centre de perspective s'ajoute la PEC implicite du narrateur, qui laisse entendre par défaut, en l'absence de distanciation, que ce qui est vu/ressenti par le personnage centre de perspective est « vrai ».

- B2b : Dans le cas d'une visée argumentative, L1/E1 se sert de l'information pour son propre compte, comme en (8), avec une PEC indirecte, implicite ou par défaut. Le phénomène n'est pas linguistique, il est discursif : c'est le genre du débat politique qui entraîne la PEC par défaut parce que selon les règles du débat, en général, on ne cite quelqu'un qu'en appui de ses thèses ou pour le critiquer, ou pour appuyer/critiquer un tiers... Bref, la neutralité est plutôt exclue, et c'est le co(n)-texte qui indique s'il faut choisir l'accord ou le désaccord.

B3 : Un degré supplémentaire dans l'expression de la PEC par L1/E1 correspond à l'accord explicite avec le PDV de e2. Là, deux cas de figure se présentent : soit L1/E1 dit son accord avec la sphère de l'autre ((2e)), soit l'accord émerge comme une co-construction, un *nous* (F. Jacques 1992). C'est ce qui se passe dans les exemples (2), (2f), (16a), (17) : L1/E1 fait plus que prendre acte de la vérité du PDV de e2, il fait sien le PDV de l'autre. Cette PEC correspond à une coénonciation, en tant que coproduction d'un PDV unique et partagé, les deux locuteurs ne formant qu'un seul énonciateur (Rabatel 2005b). L'accord repose sur deux assertions convergentes ou concordantes. À ce point extrême, l'autre est intégré à la sphère du *je*, et l'on retrouve... la PEC, dont l'un des « bords » revient à la (re)prise à *son* compte d'un PDV extérieur.

En conclusion, si nous ne contestons pas le fait que la PEC concerne L1/E1, nous contestons que l'on puisse penser que cela soit le tout de la problématique. C'est pourquoi nous proposons de prendre en considération la notion de « quasi-PEC » pour les énonciateurs seconds auxquels on peut imputer des PDV alors qu'ils n'ont rien dit.

---

campagne des élections présidentielles – qu'il préfère la conception d'avant (la police de proximité, sous la gauche) à la conception sarkozyste actuelle...

La PEC diffère de l'imputation : la PEC concerne les PDV de L1/E1 tandis que les PDV imputés sont ceux que L1/E1 attribue à des énonciateurs seconds. Ces PDV imputés reposent sur une PEC présupposée, quant à e2. Quant à L1/E1, la quasi PEC lui permet de jouer sur les ambiguïtés d'une imputation qui va au-delà de la simple prise en compte, dans les cas où L1/E1 use de l'implicite : il lui est alors commode de rapporter des PDV imputés tout en laissant entendre qu'ils sont « vrais ». L'adage « il n'y a pas de fumée sans feu » alimente une suite de topoi : si L1/E1 rapporte ce qu'a dit l2/e2, c'est que l2/e2 l'a *vraiment dit*, et si l2/e2 l'a dit, c'est que *c'est vrai* ; et si c'est vrai, *inutile à L1/E1 d'en rajouter* en prenant explicitement en charge le PDV imputé... Mais la quasi PEC est encore plus utile, dans les situations explicites où L1/E1 se positionne par rapport au PDV imputé. L1/E1 marque soit son désaccord (non PEC), soit sa neutralité (PEC zéro), soit son accord (PEC) avec le PDV imputé, pouvant aller jusqu'à prendre à son compte le PDV d'un autre. Ces phénomènes sont complexes, surtout en contexte dialogique, parce que la PEC ne porte pas seulement sur la vérité des contenus propositionnels : car l'expression linguistique du vrai est très variable dans son empan – selon le cadre, les modalités – et la dimension intersubjective du vrai relatif est parfois malaisément dissociable des données axiologiques ou idéologiques qui opacifient la PEC ou la non PEC de PDV imputés, surtout en cas d'accord ou de désaccord implicites.

On l'a vu, l'accord, comme le désaccord, connaissent des degrés : la distanciation de (3) précède le désaccord de (18) et la consonance de (20) est moins forte que l'accord de (16a) ou de (17) – cf. encore Rabatel 2003, 2005b, 2006a, b. Une telle représentation du couple PEC et imputation souligne l'importance du dialogisme et des interactions dans la PEC. Ces phénomènes de PEC reposent sur une tension entre soi et les autres, tension qui structure les continents du Soi et d'Autrui : une part de moi m'éloigne de moi (soi-même comme un autre), tandis qu'une part d'Autrui me ramène à moi, à travers la dynamique de l'accord. Et ce n'est au fond qu'un paradoxe apparent que l'affirmation de soi passe par les autres, en un ensemble de négociations où le critère de la vérité a certes une place éminente, mais non exclusive.

C'est là la deuxième grande conclusion sur laquelle nous voudrions insister pour finir. La PEC repose certes sur le critère de la vérité, mais ce critère est complexe. En effet, la vérité logique repose sur deux grandes procédures de vérification ou de preuve, le raisonnement et la perception, qui ne répondent pas à tous les cas de figures (Duval 1995 : 219) et c'est pourquoi la valeur épistémique vient compléter la valeur logique de vérité. Or celle-ci est relative à un état des connaissances, à la compréhension du sens de l'énoncé par le locuteur : il est dès lors utile de penser la PEC non seulement par rapport au critère logique de

la vérité, mais par rapport à un critère épistémique qui porte avec lui la trace de l'histoire, ainsi que des relations intersubjectives et interactionnelles dans laquelle les locuteurs sont pris. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette conclusion, à laquelle il est possible d'arriver en faisant abstraction de la question de l'instance de la vérité, est néanmoins plus fortement étayée si l'on intègre, comme nous avons essayé de le faire, ces mêmes instances, en situation.

### Références bibliographiques

- Anscombe J.-C. (2006) « Stéréotypes gnomicité et polyphonie : la voix de son maître », *Recherches linguistiques* 28, 349-378.
- Coltier D. et Dendale P. (2004) « La modalisation du discours de soi : éléments de description sémantique des expressions *pour moi, selon moi* et *à mon avis* », *Langue française* 142, 41-57.
- Culioli A. (1980) « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique », *Recherches linguistiques* 5, 182-193.
- Dendale P. et Coltier D. (2005) « La notion de prise en charge dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », in J. Bres *et alii* (éds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, 125-140. De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- Dendale P. et Coltier D. (2006) « Éléments de comparaison de trois théories linguistiques de la polyphonie et du dialogisme » *Recherches linguistiques*, 28, 271-299.
- Desclés J.-P. et Guentchéva Z. (2000) « Énonciateur, locuteur, médiateur », in A. Monod Becquelin et P. Erikson (éds) *Les rituels du dialogue*, Société d'ethnologie, Nanterre, 79-112.
- De Vogüé S. (1985) *Référence, prédication, homonymie : le concept de validation et ses conséquences sur une théorie des conjonctions*. Thèse de l'université de Paris 7, 2 vol.
- Ducrot O. (1980a) *Les mots du discours*. Éditions de Minuit, Paris.
- Ducrot O. (1980b) « Analyses pragmatiques », *Communications* 32, 11-60.
- Ducrot O. (1984) *Le dire et le dit*. Éditions de Minuit, Paris.
- Ducrot O. (1989) *Logique, structure, énonciation*. Éditions de Minuit, Paris.
- Ducrot O. (2001) « Quelques raisons de distinguer "locuteurs" et "énonciateurs" », *Polyphonie-linguistique et littéraire*, 3, 19-41.
- Duval R. (1995) *Sémiosis et pensée humaine. Registres sémiotiques et apprentissages intellectuels*. Peter Lang, Berne.

- Guentchéva Z. (1996) *Énonciation médiatisée*. Peeters, Paris, Louvain.
- Haillet P. P. (2007) *Pour une linguistique des représentations discursives*. Duculot, Bruxelles.
- Jacques F. (1979) *Dialogiques*. Presses universitaires de France, Paris.
- Jacques F. (1992) « Peut-on et doit-on définir un *a priori* communicationnel ? », *Recherches sur la philosophie et le langage*, 14, 189-201.
- Kerbrat-Orecchioni C. (2001) *Les actes de langage dans le discours*. Nathan, Paris.
- Kronning H. (2005) « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », in J. Bres et alii (éds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, 297-312. De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- Mangueneau D. (2006) « De la surassertion à l'aphorisation », in J.M. Lopez-Munoz, S. Marnette et L. Rosier (éds), *Dans la jungle des discours*, 359-368. Publications de l'université de Cadix, Cadix.
- Nølke H., Fløttum, K., Norén C. (2004) *La Scapoline, Théorie Scandinave de la polyphonie*. Kimé, Paris.
- Rabatel A. (2003) « Le dialogisme du point de vue dans les comptes rendus de perception », *Cahiers de Praxématique*, 41, 131-155.
- Rabatel A. (2005a) « La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue », *Marges linguistiques*, 9, 115-136. <http://www.marges-linguistiques.com>
- Rabatel A. (2005b) « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : coénonciation, surénonciation, sousénonciation », in Bres, J., Haillet, P.-P., Mellet, S., Nolke, H., Rosier, L., (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, pp. 95-110. Bruxelles : Duculot.
- Rabatel A. (2006a) « Les auto-citations et leurs reformulations : des surassertions surénoncées ou sousénoncées », *Travaux de linguistique*, 52, 71-84.
- Rabatel A. (2006b) « Autocitations et autobiographie dans *Du sens*, de Renaud Camus », *Texte*, 39-40, 81-118.
- Rabatel A. (2006c) « L'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle d'un journal de campagne électorale et la question de la responsabilité, en l'absence de récit primaire », *Semen*, 22, 71-85.
- Roulet E. (1981) « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, 44, 7-39.
- Schrepfer-André G. (2005) « Incidence des formes de reprise du SN régime des SP en selon X énonciatifs sur leur portée phrastique et textuelle », *Langue française* 148, 80-94.

Searle J. R. (1982) *Sens et expression*. Éditions de Minuit, Paris.

Vion R. (2003) « Le concept de modalisation », *Travaux*, 18, 209-229, Publications de l'université de Provence.